

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Jeudi 18 Mars 2021

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGETS PRINCIPAL M14 ET CCAS

Madame THIÉBAUT, Responsable financière, présente la situation financière arrêtée au 31 Décembre 2020 de la Commune de Chavelot ainsi que celle du CCAS.

Budget M14

Section de Fonctionnement :

- Recettes 1 672 482.49 €
- Dépenses 1 539 568.84 €

faisant ressortir :

⇒ un **excédent de fonctionnement** + 132 913.76 €

Section d'Investissement :

- Recettes 323 280.35 €
- Dépenses 203 770.86 €

faisant ressortir :

⇒ un **excédent d'investissement** + 119 509.49 €

Résultats 2019 reportés:

- **Excédent de fonctionnement** + 805 869.27 €
- **Excédent d'Investissement** + 407 555.56 €

faisant ressortir, pour 2020, un résultat global de clôture :

- **Exploitation** + 938 783.03 €
- **Investissement** + 527 065.05 €

Elle indique que la situation financière de la Commune se porte bien grâce à la maîtrise des dépenses, tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Elle souligne que la moitié des excédents du budget eau, transférée à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1^{er} Janvier 2020, et la vente de terrains de la Green Vallée ont permis de dégager des excédents importants. Ceci étant, ces recettes étant ponctuelles, elle précise néanmoins qu'il est nécessaire de rester prudent et de continuer la politique de maîtrise financière adoptée par la nouvelle Municipalité.

Budget CCAS

Madame THIÉBAUT présente les résultats du budget du CCAS pour l'année 2020.

Section de Fonctionnement :

- Recettes **16 356.45 €**
- Dépenses **10 159.66 €**

- Excédent 2019 reporté **+ 10 978.50 €**

faisant ressortir, pour 2020, un **résultat global de clôture de + 17 175.09 €**

Section d'Investissement :

- Recettes **0.00 €**
- Dépenses **0.00 €**

Le Maire précise que le CCAS ayant été dissous au 1^{er} Janvier 2021, le résultat global de clôture sera repris au budget principal M14 2021.

2- BUDGETS PRINCIPAL M14 ET CCAS : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Budget CCAS

Le CCAS ayant été dissous au 1^{er} Janvier 2021, le résultat global de clôture, soit **17 175.29 €**, est reporté au **budget principal M14**, en **recettes de fonctionnement** à l'article **002**.

Budget M14

Conformément à l'instruction comptable M14, la **totalité de l'excédent global de clôture** de la **Section de Fonctionnement**, soit **955 958.32 €**, est **affectée en Recettes de Fonctionnement**, article 002, du **budget M14 2021**, compte tenu de la suffisance de crédits en Section d'Investissement qui dégage un excédent 2020 de 527 065.55 €, sachant que les Restes à Réaliser s'élèvent à 420 390.00 €.

3 – FIXATION DES TARIFS 2021

Ce point n'est pas débattu. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas toutes les données pour proposer les différents tarifs. Il suggère de délibérer sur les tarifs à appliquer en 2021 lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

4 – TÉLÉASSISTANCE DES PERSONNES AGÉES : PRISE EN CHARGE SUR LE BUDGET COMMUNAL M14 SUITE A DISSOLUTION DU CCAS

Suite à la décision du 24 Septembre 2020 de dissoudre le CCAS à compter du 1^{er} Janvier 2021, les membres du Conseil Municipal opte pour la **reconduction** de la subvention destinée à aider les personnes à payer leur abonnement au **système de téléassistance**. Madame THIÉBAUT indique que 15 personnes bénéficient actuellement de cette aide financière, ce qui représente une charge de 2 300 € environ par an. Le versement, au mois de Décembre, n'a pas lieu dans le cas où la personne quitte la Commune ou en cas de décès au cours de l'année.

5 – SMIC – PARTICIPATION 2021

Le Maire indique que le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges a fixé par délibération 3/2021 la **participation budgétaire** des communes adhérentes pour l'année 2021. Pour Chavelot, le montant s'élève à **755 €**. Madame THIÉBAUT indique que la Commune a versé 765 € en 2020, baisse due à la démographie de Chavelot.

6 – RÉHABILITATION DES COURTS EXTÉRIEURS DE TENNIS – DEMANDES DE SUBVENTIONS / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES ET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EPINAL

Monsieur le Maire explique que les **courts extérieurs de tennis** sont très abîmés par les conditions climatiques et par le fait qu'ils ont été construits en 1985 et rénovés deux fois seulement. Il souligne l'insécurité des joueurs qui peuvent se blesser de par le mauvais état des terrains. Il indique également que les travaux ont été inscrits dans les budgets des 2 dernières années mais jamais réalisés.

La Présidente du Club de Tennis Chavelotais souhaite que ce dossier soit finalisé cette année voire en 2022 au plus tard. Elle a proposé une participation du Club d'un montant de 10 000 € concrétisée par une diminution de la subvention communale de 2 500 € par an pendant 4 ans.

Sachant que le montant initial inscrit aux précédents budgets était de 75 000 €, le Conseil Municipal accepte de budgétiser les travaux de rénovation des courts extérieurs de tennis et dont le montant s'élève à **53 000 € TTC**, suivant devis établi en Février 2021.

En revanche, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental des Vosges et de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

7 – FERMETURE DE CLASSE

Le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a arrêté la carte scolaire. Il en ressort la suppression d'un emploi d'enseignant à l'école de Chavelot, soit la fermeture d'une classe à la rentrée de Septembre 2021.

Il s'indigne de cette décision en arguant qu'en cette période anxiogène de pandémie de Covid, il n'est pas approprié de fermer une classe. En effet, le brassage des élèves, dans ces conditions, ne peut être évité avec plus d'élèves dans une même classe. Il rappelle, à

ce propos, que les protocoles sanitaires sont rigoureusement appliqués, bien qu'ils changent régulièrement.

Il précise que Chavelot connaît un essor concernant les constructions puisque 35 parcelles du lotissement de la Scierie sont en cours de construction, celui de la rue des Jardins comprenant 11 parcelles est en cours de viabilisation, et 16 appartements sont également en cours de rénovation, ce qui ne peut qu'apporter des enfants à l'école. Mais ces critères n'entrent pas dans les ratios de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire a alerté les personnalités politiques (Président de la République, Député, Sénateurs, Préfet, Président du Département des Vosges, Conseiller Départemental, Président de l'Association des Maires des Vosges, Président de l'Association des Maires Ruraux, Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal) dans le sens où les villages meurent petit à petit de par la fermeture des écoles, puis des commerces, ce qui est défavorable, par la même, au développement économique du Département car en l'absence d'école et de services, les sociétés sont réticentes à venir s'installer si les salariés ne trouvent pas les services adéquats.

Monsieur ALLAIN présente ensuite la pétition que les parents d'élèves ont lancé pour s'opposer à la fermeture de classe de l'école de Chavelot, mais aussi les fermetures de classes dans les communes d'Anould, de Docelles et d'Uriménil.

Le Maire souhaite le report de la décision du DASEN d'une année.

8 – LE CLOS DES JARDINS – TRANSFERT DE VOIRIE ET ESPACES VERTS

Monsieur ALLAIN explique que Le Clos des Jardins, constitué de 22 parcelles, a été construit en 2003 par le lotisseur LOTIEST. A cette époque, il a été convenu qu'il soit rétrocédé à la Commune pour l'euro symbolique. Aujourd'hui, il est en possession de l'accord des 22 propriétaires quant au transfert de la voirie, des réseaux et de 2 espaces verts.

Il précise que la voirie est de l'ordre de 400 ml et que les espaces verts ont une surface de 300 m² environ.